



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Reunion : handicapes

Question écrite n° 1628

Texte de la question

M Auguste Legros attire l'attention de M le ministre de la solidarite, de la sante et de la protection sociale, porte-parole du Gouvernement, sur l'autorisation donnee a l'union des oeuvres sociales de la Reunion (UOSR) de mettre en place une unite de quinze lits pour la prise en charge d'handicapes adultes dans le cadre d'une maison d'accueil specialisee (MAS). Il lui precise que le conseil d'administration de l'UOSR avait initialement demande l'autorisation d'ouvrir une MAS de soixante lits. Or, dans la mesure ou cet etablissement abrite a ce jour quarante-cinq polyhandicapes et 240 handicapes de moins de soixante ans, il lui demande s'il ne serait pas souhaitable et urgent de prendre les mesures necessaires pour offrir a ces malades une structure de prise en charge adaptee.

Texte de la réponse

Reponse. - Il est precise a l'honorable parlementaire que la realisation du projet de l'Union des oeuvres sociales reunionnaises (UOSR) pour la creation d'une maison d'accueil specialisee de 60 lits au foyer Albert-Barbot de Bois-d'Olives - qui en comporte actuellement quinze - a ete differee du fait d'evenements importants survenus au sein de l'association. Une enquete de l'inspection generale des affaires sociales a d'ailleurs ete diligente, dont les resultats ne sont pas encore connus. Pour l'heure, le directeur general de l'UOSR, recemment nomme, doit engager avec les services de tutelle une reflexion sur le devenir du foyer Albert-Barbot. Le projet de l'etablissement devant s'accompagner de mesures de restructuration, ce n'est qu'aux termes de la reflexion engagee que la demande de creation d'une maison d'accueil specialisee, si elle est maintenue, pourra faire l'objet de l'instruction reglementaire prevue par les textes en vigueur.

Données clés

Auteur : [M. Legros Auguste](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1628

Rubrique : Dom-tom

Ministère interrogé : solidarite,santé et protection sociale,porte-parole du gouvern

Ministère attributaire : handicapes et accidentés de la vie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 août 1988, page 2356